

***Une recherche sur
l'archivistique au Québec
depuis 1960 comme
profession et comme
discipline***

Louise Gagnon-Arguin

L'objet de cette note est de présenter sommairement le contenu d'une recherche menée à l'intérieur d'études de doctorat et qui a fait l'objet d'une thèse sur l'archivistique au Québec depuis 1960 comme profession et comme discipline, laquelle thèse est déposée à l'Université Laval depuis mai 1990.

Il n'y avait pas encore eu d'études réalisées au Québec — ou ailleurs, je pense qu'on peut l'affirmer — sur l'archivistique comme profession et comme discipline. On s'est plus intéressé aux institutions et aux expériences qui y sont menées qu'à la profession elle-même. La littérature porte plus sur la pratique que sur la profession et la discipline. Voilà pourquoi, au moment où l'Association des archivistes du Québec fêtera bientôt ses 25 ans d'existence, au moment où de plus en plus de jeunes détenant une formation spécialisée en archivistique arrivent sur le marché du travail, au moment où la recherche s'amorce dans le domaine, cette étude arrive à point, nous l'espérons, pour évaluer les acquis, rappeler les bases nécessaires au développement de l'une et de l'autre et identifier de nouvelles pistes de travail.

La recherche portait sur l'observation et l'analyse de l'archivistique au Québec depuis 1960 comme profession et comme discipline. Voici, sommairement rappelés, les aspects qui y ont été développés afin de mieux situer les conclusions et les amorces de recherche qui vont suivre.

L'étude débute aux années 1960. Elle ne présume pas toutefois, qu'au Québec, il n'y a pas eu d'activités significatives avant cette date. Au contraire, depuis 1920, il existe au moins un archiviste officiel au Québec, l'archiviste de la province et on garde des documents depuis le Régime français. Plusieurs institutions telles les sociétés historiques, les communautés religieuses, les municipalités et les institutions d'enseignement se sont préoccupées de la conservation du patrimoine national. Ce choix se justifie donc plutôt par la présence à ce moment, d'un groupe plus nombreux de professionnels et du développement manifeste de leur «conscience de classe», par la création de l'Association des archivistes du

Québec. Autrement dit, à partir des années 1960, leur présence et leur action deviennent plus visibles et le phénomène de professionnalisation, plus observable.

La profession d'archiviste a été étudiée sous différents angles. À travers les sources consultées, nous avons tenté d'identifier quelques caractéristiques professionnelles relatives à l'idéal et à la mission de l'archiviste, à ses fonctions spécifiques, à ses standards de pratiques et à son code d'éthique. Nous avons présenté aussi l'image sociale de l'archiviste et étudié l'association qui les regroupe.

Ainsi, les archivistes, à travers la littérature, présentent leur mission et les fonctions qui en découlent. D'abord identifiée à la conservation des archives historiques, la mission évolue pour aujourd'hui être axée sur la gestion de l'information. Après avoir privilégié les fonctions de conservation et de diffusion, ils s'intéressent aux fonctions d'évaluation et de façon plus générale, à des fonctions de gestion et de traitement des documents. Ils respectent un code d'éthique tacite basé sur l'accessibilité aux documents et sur la protection des renseignements personnels. Sans avoir de standards de pratiques définis, les archivistes, par le truchement de leur association, ont travaillé sur ces standards en offrant des activités de formation susceptibles de fournir aux personnes œuvrant dans le domaine, les informations nécessaires à l'accomplissement de leur travail.

L'étude de l'Association des archivistes du Québec a fait mieux connaître les archivistes eux-mêmes et leur milieu de travail, leurs activités et leurs préoccupations. De plus, elle a permis de constater le degré de participation de l'AAQ à la vie culturelle et politique du Québec. L'on a été amené ainsi, à constater la grande place que l'AAQ a réservé à la formation de ses membres et des non-membres œuvrant dans le milieu archivistique. On peut même affirmer que la qualité et l'uniformité des méthodes archivistiques appliquées dans les milieux de travail actuellement, on les doit à l'AAQ qui n'a jamais lésiné sur le partage de son savoir.

La profession d'archiviste au Québec est-elle une réalité ou un mythe? La réponse est ni l'une, ni l'autre. Ce n'est pas une réalité parce que, si on choisit de l'évaluer en fonction de critères corporatifs, elle ne pourra atteindre le statut légal de profession pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici. Toutefois, ce n'est pas non plus un mythe puisque la situation actuelle de l'archiviste correspond à des fonctions spécialisées, qu'il est à déterminer son champ d'intervention, qu'il réclame un statut social auquel, il espère, correspondra un meilleur statut économique. Il se situe donc dans la cohorte des experts qui œuvrent dans le milieu de travail, qui accomplissent des tâches professionnelles et qui doivent défendre eux-mêmes leur statut, l'Etat ne les prenant plus en charge.

La discipline archivistique démontre, quant à elle, un cheminement évident sur le plan du corpus scientifique, des programmes d'études, de la recherche, de l'appartenance disciplinaire et des différents autres éléments favorables au développement d'une discipline. Ainsi, un corpus scientifique s'élabore et se concrétise par la mise en place de programmes de formation et la publication de manuels d'archivistique ou de gestion de documents. Les programmes d'études universitaires, tout en développant chacun leur originalité, présentent un corpus identique relativement aux documents actifs, semi-actifs, inactifs et ceux à valeur permanente. Une des manifestations de cette évolution, c'est aussi la reconnaissance de la discipline par les organismes subventionnaires.

La discipline semble bien implantée mais les acquis nécessaires à son développement sont récents et leur pérennité fragile. La recherche n'est qu'amorcée. À ce niveau, la concertation entre le milieu de formation et les professionnels en place est encore à définir. Le développement de la discipline est bien engagé mais c'est le temps qui permettra de juger de l'efficacité des conditions qui la favorisent actuellement.

Cette étude est précédée d'une présentation du contexte québécois depuis 1960 tant sur le plan politique, social, culturel qu'économique ainsi que d'un tour d'horizon des institutions, des services d'archives et des courants de pensée. Ainsi, comme éléments du contexte politique, nous avons retenu les politiques culturelles, le climat qui prévaut face aux archives, aux archivistes et à l'archivistique ainsi que les différentes lois adoptées par l'Assemblée nationale depuis 1960 et qui ont eu un impact sur les archives, à savoir: la Loi créant le ministère des Affaires culturelles, la Loi abrogeant la Loi du Secrétariat d'état..., la Loi sur les biens culturels, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et enfin la Loi sur les archives. Du contexte social depuis 1960, nous avons particulièrement retenu la démocratisation de l'enseignement, la réforme des professions, la bureaucratisation des activités et la montée du syndicalisme. Comme élément du contexte culturel, nous avons cru bon donner une place importante aux différents rapports amorcés par l'étude Symons sur les études canadiennes ainsi que la mise en place des organismes subventionnaires fédéral et provincial. Nous avons aussi présenté quelques éléments du contexte économique et du développement technologique qui ont particulièrement affecté les archives, les archivistes et l'archivistique elle-même. Dans cette partie du travail, nous avons esquissé un portrait des institutions et services d'archives et de gestion des documents du secteur public, parapublic et privé ainsi que présenté les grandes lignes de l'argumentation propre aux courants de pensée qui existent au Québec relativement à l'archivistique et à la gestion des documents. Ce survol des contextes, des services et des approches nous a permis, d'une part, de rattacher le développement de l'archivistique à l'évolution des mentalités et des besoins et d'autre part, de voir l'évolution des milieux de travail eux-mêmes.

Après avoir mesuré le degré de développement de la profession et de la discipline, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes concernant les conditions de développement propres à l'une et à l'autre. Il nous apparaît qu'une des principales conditions de développement de la profession repose sur la reconnaissance sociale de la profession elle-même, sur la capacité des professionnels à s'ouvrir aux nouveaux besoins et à leur aptitude à répondre aux nouvelles questions posées par leurs clients qu'ils soient administrateurs ou chercheurs. L'Association elle-même peut y jouer un grand rôle en fournissant aux archivistes une voie et un pouvoir d'intervention auprès des gouvernements et des organismes en général leur permettant d'influencer certaines orientations politiques et administratives. C'est à elle aussi que revient le rôle de rassembler l'ensemble des intervenants dans les milieux et de les éveiller à un plus grand professionnalisme. Quant à la discipline, elle a à faire ses preuves par la recherche et par la consolidation des acquis. L'engagement des universités constitue pour l'archivistique une chance unique pour assurer son développement.

La méthodologie de la recherche et le choix des sources consultées sont inspirés de l'histoire, de la sociologie des professions et des connaissances. C'est d'elles qu'ont été tirés les éléments d'analyse de la profession et de la discipline. Ces modèles ont l'avantage de faciliter l'observation d'un phénomène. Par contre, la sociologie des professions est encore très axée sur les professions reconnues telles la médecine et le droit. Elle présente donc des modèles plutôt corporatifs. Elle n'a pas encore développé de modèle pour l'étude de spécialistes ou des occupations. Notre étude a donc souffert de ces limites.

La sociologie des professions distingue, comme source d'informations, le discours de la pratique. Dans notre recherche, nous nous sommes basée sur le discours entendu dans un sens général. Nous n'avons pas fait d'entrevues ni d'enquêtes même si dans certains cas, elles auraient contribué à mieux comprendre certains événements et d'en saisir d'autres de façon plus claire. Pour l'étude de l'émergence de la profession et de la discipline, toutefois, elles n'ajoutaient pas d'éléments significatifs. C'est pourquoi nous nous en sommes tenue à des sources écrites: publications de l'AAQ, rapport annuel des institutions ou des organismes, Journal des débats, etc. et à des sources manuscrites particulièrement le fonds de l'Association des archivistes du Québec.

Il faut bien l'admettre, notre étude se révélera vite incomplète à cause des changements rapides qui surviennent actuellement dans le milieu archivistique. Ainsi, quel sera l'impact du rôle joué par le Conseil canadien des archives et les réseaux provinciaux d'archives, de la normalisation qui s'amorce, de la formation d'où proviendront dorénavant — je l'espère — la plupart de nos professionnels, du développement du concept de la gestion de l'information, de la généralisation de la microinformatique et de son impact sur la création de l'information.

D'aucuns seront peut-être déçus, à la fin de cette recherche, que nous n'ayons pas abordé le problème qui se vit dans le milieu archivistique entre ceux qui se dénomment les archivistes et ceux qui sont gestionnaires de documents. Au départ de cette recherche, il était bien dans notre intention d'y consacrer une attention particulière. Si nous ne l'avons pas fait, c'est qu'en cours de route nous nous sommes rendue compte, que le problème, fortement vécu par les professionnels, n'a pas ralenti le développement de la profession ni celui de la discipline. Au contraire, il a favorisé l'approfondissement des connaissances et la précision du discours professionnel lui-même. Donc, pour notre recherche, cette situation, au lieu de se présenter comme un problème, a constitué un atout. Ce serait toutefois très égoïste de ne regarder la situation que sous cet angle. Ce que notre recherche peut apporter au débat, c'est donc au moins de dire que le problème ne situe pas au niveau théorique mais au niveau de l'intégration sociale et qu'une courte recherche sous cet angle pourrait dédramatiser certaines situations.

À la fin d'une telle démarche, ce n'est pas seulement les changements qui s'amorcent qui posent de nouvelles questions. C'est aussi toutes les recherches possibles que l'on a découvertes tout au cours de notre travail.

Il y a d'abord toutes celles dont l'absence ont été cause de frustration: absence de monographies sur les institutions d'archives ou du moins de synthèses sur les services eux-mêmes, absence de statistiques détaillées et comparables.

Il y a aussi celles que l'on a découvertes en cours de route. Nous disions préalablement que nous avons basé notre étude sur le discours des archivistes

eux-mêmes. Pour vraiment compléter cette recherche, il faudra maintenant comparer le discours et la pratique. Quels résultats révélateurs on obtiendrait alors par rapport aux fonctions, à la mission, au développement et à l'application qui sont faits de la discipline elle-même!

Il y a aussi celles que nous n'avons pas entreprises à cause des limites mêmes de notre travail. Toutes les bases de la discipline même sont à approfondir. Que veut dire conservation dans le contexte actuel? Et l'évaluation, qui devient la base de notre travail, évaluation de l'information, évaluation des documents. L'archivistique n'a pas non plus encore complètement exploité pour son développement théorique et pratique toutes les alliances qui se dessinent avec les autres disciplines; l'histoire avec laquelle elle doit établir de nouveaux liens, les sciences de l'information où son affinité est justifiable mais théorique et l'administration d'où elle emprunte des méthodes de travail sans avoir établi de véritables contacts.

Notre recherche a brossé le tableau de l'archivistique québécoise actuelle. Elle a le mérite de faire le point sur une période de trente années. Comme toute recherche sur une pratique, elle est toutefois limitée par le temps et tributaire d'un vécu. Elle ne constitue qu'un apport à toute démarche intellectuelle. Et comme l'affirme Jacques Testard, dont la citation était rapporté dans la dernière livraison du bulletin de l'Association des étudiants gradués de l'Université Laval, «...la vérité scientifique n'est qu'une parmi les vérités possibles, les autres naissent de la chair et de la culture, du grain de la peau et des émotions...».

Louise Gagnon-Arguin L'auteure est professeur adjoint à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Elle soutenait une thèse de doctorat pour l'obtention du diplôme de Ph.D. en histoire à l'Université Laval le 30 avril dernier, thèse qu'elle a réalisée sous la direction de Jacques Mathieu, professeur titulaire à l'Université Laval.